

Affichez votre solidarité envers les réfugiés!

Pour commander ce macaron de l'AQOCI: [www.facebook.com/macaronsrefugies](http://www.facebook.com/macaronsrefugies).

Tous les montants recueillis serviront à l'accueil des réfugiés et réfugiées.

BIENVENUE AUX RÉFUGIÉS!  
اهلا وسهلا بكم

ÉLISE GRAVEL

### NÉGOCIATIONS DU SECTEUR PUBLIC

## Une entente satisfaisante



Piquetage devant le Collège de Maisonneuve le 29 octobre dernier.

Après douze mois de négociations longues et ardues, le Front commun a finalement convenu, le 17 décembre dernier, d'une entente avec le Conseil du trésor. Au moment de mettre sous presse, cette entente avait été acceptée par l'ensemble des syndicats FTQ et devait être débattue dans les instances de négociation de l'ensemble des organisations du Front commun. Les membres auront à se prononcer lors des assemblées générales des syndicats au cours des prochaines semaines.

### Des gains significatifs

La mobilisation historique des travailleuses et des travailleurs a permis au Front commun de stopper le gouvernement sur plusieurs demandes de reculs. Alors que sa proposition salariale initiale était de 3% sur cinq ans, incluant deux ans de gel salarial, le cadre financier est passé à 10,25%. Ainsi, le règlement salarial prévoit un montant

forfaitaire de 1% en 2015 et des augmentations salariales de 1,5% en 2016, de 1,75% en 2017 et de 2% en 2018. S'ajoutera également une hausse salariale moyenne de 2,4% en raison de l'entente sur les relativités salariales. Ce sont plus de 90% des emplois qui obtiendront une majoration de plus de 2% grâce à cette restructuration salariale et ce, dès le 2 avril 2019. Un montant forfaitaire supplémentaire de 0,5%, applicable à tous, a également été obtenu. Les gains en rémunération obtenus aux tables sectorielles représentent quant à eux 1,1% de la masse salariale.

«L'ensemble de ces augmentations nous permet de dire mission accomplie par rapport à nos deux objectifs prioritaires: protéger nos membres contre la hausse du coût de la vie et amorcer un rattrapage salarial par rapport aux autres salariés québécois», a déclaré le président de la FTQ, Daniel Boyer, en conférence de presse le 20 décembre dernier.

«LA MOBILISATION HISTORIQUE DES MEMBRES ET LE TRAVAIL COLOSSAL DE NOS ÉQUIPES DE NÉGOCIATION, À LA TABLE CENTRALE COMME AUX TABLES SECTORIELLES, NOUS ONT PERMIS D'ATTEINDRE NOTRE OBJECTIF PREMIER QUI ÉTAIT D'EMPÊCHER L'APPAUVRISSMENT DES TRAVAILLEUSES ET DES TRAVAILLEURS DU SECTEUR PUBLIC. BRAVO À VOUS TOUS ET TOUTES!»

— DANIEL BOYER

Au chapitre de la retraite, le Front commun a réussi à minimiser les impacts des demandes du gouvernement qui avait clairement indiqué, en début de négociation, son intention d'obtenir des changements majeurs.

PAGE 3

### PROJET DE LOI N° 70 SUR LA FORMATION ET L'EMPLOI

## Un des pires produits de l'austérité libérale

Le 10 novembre dernier, le ministre Sam Hamad a déposé le projet de loi n°70 – Loi visant à permettre une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi ainsi qu'à favoriser l'intégration en emploi.

PAGE 4

### L'ASSURANCE MÉDICAMENTS

## Un enjeu de négociation

Près de 150 personnes ont participé, le 30 novembre dernier, à Trois-Rivières, à la journée de réflexion sur l'assurance médicaments de la FTQ. Intitulée *À la croisée des chemins*, cette journée se voulait un moment pour faire le point sur l'avenir de l'assurance médicaments au Québec.

PAGE 5

## La santé et la sécurité du travail, un sujet couru à la FTQ!

Les 15 et 16 octobre dernier, plus de 240 personnes ont assisté à l'édition 2015 du Colloque en santé et sécurité du travail de la FTQ qui s'est tenu à Trois-Rivières.

PAGE 9

### COMMISSION CHARBONNEAU

## La FTQ satisfaite du rapport de la CEIC

Après cinq ans de travaux, la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction (CEIC) a finalement rendu public un rapport final très attendu. Sans surprise, la commission Charbonneau a conclu que ni la FTQ ni le Fonds de solidarité FTQ n'ont fait partie d'un système actif de corruption à grande échelle, bien que certains individus aient tenté d'influencer ces institutions à leur profit.

PAGE 12



### Debout pour le climat

PAGE 4



### Métier: officier plongeur

PAGE 5



### Solidarité internationale

PAGE 10



### École des femmes de la FTQ

PAGE 4



### Solidarité intersyndicale en Palestine

PAGE 10

ESPACE RÉSERVÉ À L'ENVOI POSTAL  
ENVOI PUBLICATION CANADIENNE N° 40063488  
Retourner toute correspondance ne pouvant être livrée au Canada à la  
Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)  
565, boulevard Crémazie Est, bureau 12100, Montréal (Québec) H2M 2W3



## TEAMSTERS

# Campagne sur la santé mentale en milieu de travail

Qui n'a pas connu ou entendu parler d'une personne qui a souffert de la maladie mentale? Les exemples sont nombreux: troubles d'anxiété, schizophrénie, compulsions, dépressions, etc.

Les problèmes de santé mentale touchent tous les aspects de la vie d'une personne, notamment au travail. Même si certains employeurs proposent des politiques qui viennent en aide aux gens souffrant de maladie mentale, les préjugés sont encore tenaces et les ressources, insuffisantes.

Pour lutter contre cet important fléau du 21<sup>e</sup> siècle, les jeunes de Teamsters Canada ont lancé une campagne de sensibilisation visant à rendre le soutien en santé mentale obligatoire en milieu de travail partout au Canada. C'est ainsi que le site **RendreObligatoire.ca** est né.

Pour les jeunes – tout comme les moins jeunes – la stigmatisation associée à la maladie mentale peut parfois s'aggraver sur le marché du travail. Ces personnes vivent le rejet au moment même où elles acquièrent leur indépendance et se retrouvent trop souvent isolées de leurs collègues de travail. Teamsters Canada a donc publié sur ce site Web les témoignages de membres courageux qui ont accepté de parler ouvertement de ce sujet encore tabou. De plus, des politiciens et des spécialistes dans le domaine ont accepté de se prononcer sur cet enjeu qui a des conséquences directes ou indirectes sur presque toutes les familles et les communautés.

Les problèmes de santé mentale coûtent environ 51 milliards de dollars à l'économie canadienne et plus de 30% des demandes de prestations d'invalidité de courte et de longue durée sont reliés à ces maladies. En contrepartie, plus de 7 Canadiens sur 10 se préoccupent de la santé et de la sécurité psychologiques dans leur milieu de travail.

### Il faut donc agir maintenant

Tous les paliers de gouvernement doivent légiférer pour rendre obligatoire la prévention et améliorer l'accès aux traitements des maladies mentales.

Pour ce faire, Teamsters Canada vous invite à passer le mot en diffusant les vidéos sur vos réseaux sociaux, en écrivant sur Twitter, en envoyant des courriels à des politiciens et leaders d'opinion et en informant les autres Canadiens et Canadiennes qu'ensemble, nous pouvons changer les choses afin de résoudre la problématique de la santé mentale. ■

**LES 4 PREMIERS ÉPISODES D'UNE SÉRIE DE 7 ONT ÉTÉ VUS PLUS DE 400 000 FOIS JUSQU'À PRÉSENT.**



## Des travailleuses de résidences pour personnes âgées témoignent de leur réalité

Le 5 novembre dernier, des centaines de travailleuses et travailleurs de résidences privées pour personnes âgées ont distribué des tracts aux quatre coins du Québec afin de sensibiliser la population au fait qu'ils sont sous-payés et qu'ils réclament 15 \$ l'heure. Au même moment, des travailleuses ont témoigné de leur réalité en conférence de presse à Montréal.

«Avec un salaire de 12,28 \$ l'heure, il est impossible pour moi de m'occuper comme je souhaiterais de mes deux enfants, dont l'un est atteint de dysphasie et l'autre, de dyspraxie grave. D'autant plus que mon employeur ne m'offre qu'une demi-tâche, ce qui représente 310 \$ par deux semaines. J'ai

fait les cours de préposée aux bénéficiaires alors que j'étais bénéficiaire de l'aide sociale. Avec les dépenses occasionnées par le travail, la garde de mes enfants et le coût des médicaments, c'est plus difficile pour moi de boucler les fins de mois qu'auparavant. Je dois cumuler deux emplois: un le matin et l'autre le soir. C'est incroyable que je prenne soin des autres avec autant de passion et d'attention, mais que je manque à ce point de temps pour m'occuper de mes enfants et de moi-même!», Katy Dalpé, résidence Habitats Lafayette.

«Je suis veuve depuis moins d'un an. Heureusement que mon mari avait de bonnes conditions dans le domaine de la construction et que sa rente me permet de payer l'hy-

pothèque de la maison. Ce n'est certainement pas avec mon salaire de 12,87 \$ l'heure que j'y arriverais. D'autant plus que mon employeur n'offre que du temps partiel. Malgré mes 6 ans de service, mon horaire de novembre ne prévoyait que 6 jours de travail. C'est sans compter qu'à 62 ans, je suis loin de pouvoir prendre une retraite dans les années qui viennent. J'aime mon travail et les résidents, mais il me semble qu'on pourrait être traités avec plus de respect et de dignité», Ginette Dussault, résidence Marquis de Tracy.

La réalité de ces deux travailleuses n'est que le reflet de la situation de milliers d'autres au Québec. Les emplois dans les résidences privées pour personnes âgées sont en



Danielle Legault, vice-présidente aux communications et aux questions régionales du SQEES-298, accompagnée de Ginette Dussault et Katy Dalpé.

grande majorité occupés par des femmes qu'on maintient dans la pauvreté.

### Un plan d'action en branle au SQEES-298

Dans le cadre de la campagne *Prendre soin de nous*, c'est aussi pour vous, le Syndicat québécois des employées et employés de service, section locale 298

le gouvernement libéral de Philippe Couillard ». Il a tenu à féliciter les militantes et militants d'Unifor qui ont participé aux nombreuses activités de mobilisation au cours des dernières semaines. Mentionnons que Jean Simoneau, membre directeur de la section locale 184, a été élu au poste de secrétaire-trésorier du Conseil québécois. Lucie Pratte, de la section locale 522, a été élue présidente du comité de francisation tandis que Claude Lahaie, de la section locale 98, et Richard Labossière, de la section locale 2889, ont été élus membres de ce comité. ■



## Un contrat pour les officiers des traversiers

Après une grève de trois semaines fort médiatisée, les officiers mécaniciens et de navigation de la Société des traversiers du Québec (STQ) ont ratifié une entente de principe. Les officiers ont fait des gains significatifs en ce qui a trait aux conditions propres à la navigation,

notamment au sujet de la prime d'attraction et de rétention, et de la part des assurances collectives assumée par l'employeur.

Comme la STQ constitue une société gouvernementale, le contrat prévoit des « clauses remorques » pour que les officiers obtiennent les mêmes conditions que les travailleurs du secteur public membres du Front commun syndical au chapitre des salaires, de la retraite, des droits parentaux et de la durée de la convention. ■



Plus de 30 membres de la section locale 1209, en conflit avec leur employeur Delastek depuis le 1<sup>er</sup> avril dernier, ont reçu un accueil chaleureux de la délégation. Une collecte a permis de recueillir plusieurs milliers de dollars pour soutenir les familles en cette période des fêtes.

## CONSEIL QUÉBÉCOIS D'UNIFOR

# Une belle rencontre sous le signe de la solidarité à Québec !

Près de 400 personnes déléguées et invitées se sont réunies à Québec pour la tenue du quatrième Conseil québécois du syndicat Unifor. La délégation a eu l'occasion d'entendre les allocutions des dirigeants syndicaux, dont Renaud Gagné et Jerry Dias, respectivement directeur québécois et président national d'Unifor, ainsi que Daniel Boyer, président de la FTQ.

Tous trois ont tenu à saluer la défaite des conservateurs tout en promettant de veiller à ce que le nouveau gouvernement libéral respecte ses promesses.

En outre, Daniel Boyer a sensibilisé les délégués et déléguées aux enjeux de l'actuelle négociation du Front commun dans le secteur public.

Renaud Gagné, directeur québécois d'Unifor a, quant à lui, présenté un rapport exhaustif des principales activités d'Unifor au cours des derniers mois. Il a rappelé qu'en « ces temps d'austérité et d'attaques aux principes fondamentaux du syndicalisme et du droit à la libre négociation, nous devons nous mobiliser en solidarité avec nos collègues du secteur public afin de repousser les charges menées par



**Journal de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)**

**Président**  
Daniel Boyer

**Secrétaire général**  
Serge Cadieux

565, boul. Crémazie Est  
Bureau 12100  
Montréal  
Québec H2M 2W3

**Téléphone**  
514 383-8000

**Télécopie**  
514 383-8038

ftq@ftq.qc.ca  
www.ftq.qc.ca

**Rédactrice en chef**  
Isabelle Gareau

**Collaboration**  
Nicole Desève (CISO); André Laplante (IREC); Clairandré Cauchy, Daniel Mallette (Métallos); Benoit Hamilton (SQEES-298); Stéphane Lacroix (Teamsters); Roxane Larouche (TUAC Québec); Marie-Andrée L'Heureux (UNIFOR); Diane Bélanger, Rima Chaaban, Isabelle Coulombe, Josée Daoust, Jean Dussault, Manon Fournier, Denise Gagnon, France Laurendeau, Alexandre Leduc, Atim León, Sylvie Lépine, Colin L'Ériger, Marie-Josée Naud, Catherine Veillette, FTQ.

**Conception graphique**  
Anne Brissette

**Illustrations**  
Anne Brissette, Élise Gravel, Geneviève Guénette, Chantal Locat.

**Photos**  
Clément Allard, CRFTQ Abitibi-Témiscamingue, Gabriel Darveau, Bruno Gagnon, Denise Gagnon, jeffrey gallant geerg, Isabelle Gareau, Michel Giroux, Igor, André Leblanc, Marie-Andrée L'Heureux, Daniel Mallette, Daniel Martel, Patrick Rondeau, TUAC Québec.

**Abonnement et changement d'adresse**  
mondeouvrier@ftq.qc.ca

**Tirage**  
40000 exemplaires

Produit par des travailleuses et travailleurs syndiqués chez Transcontinental.

Imprimé sur du papier fabriqué par les travailleurs et travailleuses de la section locale 174 du syndicat Unifor à Saint-Jérôme.

Expédié par des travailleuses et travailleurs syndiqués chez Transcontinental.

Toute reproduction totale ou partielle des articles est permise, et même encouragée, à condition d'en indiquer la source.

Dépôt légal à la Bibliothèque nationale du Québec  
ISSN 0700-8783



# Une mobilisation historique

SUITE DE LA UNE

Ainsi, l'âge de la retraite sans pénalité actuarielle passera à 61 ans en 2019 seulement, mais les personnes ayant plus de 30 années de service pourront quitter dès 60 ans sans pénalité. Pour celles et ceux qui auraient accumulé 30 années de service s'ils avaient travaillé jusqu'à 60 ans, mais qui voudraient quitter avant, le nombre

d'années de pénalité sera appliqué sur la base du 60 ans et non pas du 61 ans.

Quant à la pénalité actuarielle que le gouvernement voulait faire passer de 4% à 7,2%, elle sera finalement fixée à 6% en 2020, taux qui correspond à l'équilibre entre les salariés prenant une retraite anticipée et les autres cotisants.

« Nous avons réussi à convenir d'un règlement satis-

faisant pour nos membres, avec des acteurs gouvernementaux d'une intransigeance extrême, ce n'est pas rien! Ce bon coup est à la hauteur de la mobilisation de nos membres et de la solidarité de la population, en appui à nos revendications pour des services publics accessibles et de qualité pour tout le monde », a rappelé Daniel Boyer lors de l'annonce de l'entente le 20 décembre dernier.

La FTQ a aussi rappelé que la lutte contre les politiques d'austérité se poursuivra pour préserver nos services publics. « On a franchi un pas important avec ce règlement, mais il en reste plusieurs à faire et nous devons rester mobilisés afin que le gouvernement réinvestisse dans nos services publics. C'est un appel que je vous lance pour la nouvelle année qui débute », a déclaré Daniel Boyer. ■

C. R. - FTQ ABITIBI-TÉMISCAMINGUE NORD-DU-QUÉBEC



Quelque 2000 personnes provenant de toute la région de l'Abitibi-Témiscamingue manifestaient à Rouyn-Noranda le 9 novembre 2015.



Ligne de piquetage au Centre d'hébergement Roussetot le 29 octobre dernier.

ISABELLE GAREAU



Manifestation à Québec le 12 novembre dernier.

CLÉMENT ALLARD



Ligne de piquetage à l'Institut universitaire en santé mentale Douglas le 29 octobre dernier.

ISABELLE GAREAU



Centre hospitalier de l'Université Laval à Québec le 12 novembre dernier.

ISABELLE GAREAU



Hôtel-Dieu de Lévis le 12 novembre dernier.

ISABELLE GAREAU

## ÉDITORIAL



ISABELLE GAREAU

### Et l'emploi ?

Alors que commence l'année 2016, nous avons réussi à obtenir un règlement satisfaisant dans le dossier de la négociation du secteur public, mais la grande mobilisation contre l'austérité libérale doit se poursuivre.

Le gouvernement Couillard s'est lancé dans une grande restructuration des services publics québécois: abolition des organismes de développement régional, fusion des organismes d'application du droit du travail (CRT, CSST, etc.), fusions des établissements de santé, redéfinition des commissions scolaires, centralisation des pouvoirs dans les mains des ministres, etc.

Nous avons profité de la pause du début d'année pour interpeler ce gouvernement sur sa raison d'être. Lors de notre conférence de presse de la rentrée 2016, nous lui avons rappelé qu'il n'avait pas été élu pour appliquer une politique d'austérité, ni pour démanteler les services publics, mais plutôt pour relancer l'économie et l'emploi. Au cours de sa campagne électorale de mars 2014, il s'était engagé à créer 250 000 emplois pendant ce mandat. Or, au tiers de son mandat, il s'en est créé moins de 30 000. À ce rythme, il n'aura pas rempli la moitié de sa promesse avant les prochaines élections.

On nous répond que ce ne sont pas les gouvernements qui créent les emplois. Mais alors, pourquoi votons-nous pour des politiciens qui s'engagent à en créer? En vérité, le gouvernement peut et doit faire beaucoup pour l'emploi et pour le développement économique de nos régions. Néanmoins, il faudrait que ce gouvernement commence par y croire...

En 2015, nous avons été très inquiets d'entendre le ministre de l'Économie, Jacques Daoust, affirmer que le développement économique du Québec se joue à Davos ou à New York. Il y a sûrement beaucoup à faire pour que nos entreprises se positionnent sur les marchés internationaux. Mais nous sommes manifestement face à un ministre qui ne pense pas que le développement des régions est un enjeu qui le concerne. Or, le développement économique, il faut y croire: mobiliser les moyens et les savoir-faire, encourager, structurer, financer quand il le faut.

Comme en 2015, nous invitons le gouvernement Couillard à changer d'attitude, à ouvrir un dialogue social constructif et à faire cesser sa croisade idéologique pour réduire la taille de l'État québécois. Il y a une limite à couper des budgets et des emplois, il faut aussi investir et stimuler la croissance avec des politiques claires pour les régions et les secteurs industriels.

Solidairement,

*Daniel Boyer* *Serge Cadieux*

Daniel Boyer Président Serge Cadieux Secrétaire général

Consultez la vidéo de notre conférence de presse à cette adresse : [ftq.qc.ca/videos/la-rentree-2016/](http://ftq.qc.ca/videos/la-rentree-2016/)



## PORTEUSES D'AVENIR !

# Première École des femmes de la FTQ

C'est dans l'enthousiasme que s'est tenue la première École des femmes de la FTQ du 8 au 13 novembre 2015. Grâce aux échanges, aux conférences et aux ateliers pratiques, les 65 participantes sont aujourd'hui mieux outillées pour prendre leur place dans les structures syndicales !

### Trois filières

L'École a proposé trois filières de formation : la relève, les femmes impliquées en santé et sécurité du travail et les femmes en position de leadership dans leur syndicat. Si chaque groupe avait son propre programme, de nombreuses activités ont aussi été organisées pour l'ensemble des participantes : conférence d'ouverture,

film, panel, conférence sur l'histoire, activité de créativité engagée.

### L'égalité, un projet politique inachevé

C'est ce que Francine Descarries, professeure au département de sociologie de l'UQAM, a démontré dans sa conférence d'ouverture de l'École des femmes. Avec des images parlantes, elle a montré que notre

société continue de confiner les femmes, dès l'enfance, dans des rôles traditionnellement féminins et de banaliser l'hypersexualisation des femmes dans l'espace public. Elle a aussi démontré que la violence envers les femmes demeure, malheureusement, un enjeu d'actualité.

### Communiquer pour créer des liens et développer la confiance

Vidéo, médias sociaux, PowerPoint, débat-dialogue, écriture, parole en public... En groupe de dix, les participantes ont exploré un de ces moyens de communication. Dans une ambiance intime et conviviale, elles se sont mises en action, ont expérimenté et reçu une rétroaction sur leurs compétences de communicatrice.

### Un panel sur les femmes et le pouvoir

Animé par Johanne Deschamps, conseillère politique à la FTQ, ce

panel interactif a réuni des femmes qui ont partagé leur expérience et leur vision du pouvoir au féminin : Danielle Legault, du Syndicat québécois des employées et employés de service, section locale 298 (SQEES-298), Éline Hémond, fondatrice du Groupe femmes, politique et démocratie, et Lise Gervais, directrice de Relais-femmes.

### Notre histoire

L'histoire des luttes et des gains des femmes était une demande, inscrite dans la recommandation adoptée au Congrès. Denyse Baillargeon, professeure au département d'histoire de l'Université de Montréal, a présenté une conférence sur l'évolution des droits des femmes au travail salarié, à un salaire décent et au contrôle de la reproduction dans la société québécoise.

Ce portrait a été enrichi par une mise en scène organisée par les animatrices. Quatre pionnières ont pris vie devant la salle pour parler de leur engagement



et pour rappeler les luttes d'une décennie où elles ont milité :

- ▼ 1950-1960 : Huguette Plamondon, première femme à siéger au Congrès du travail du Canada en 1956;
- ▼ 1970 : Marie Pinsonneault, première femme à siéger comme vice-présidente de la FTQ en 1979 pour son syndicat;
- ▼ 1980 : Lauraine Vaillancourt, première élue au Bureau de la FTQ en 1987 à l'un des postes de vice-présidente réservés aux femmes;
- ▼ 1990 : Nicole Bluteau, une des marcheuses FTQ de

la Marche des femmes contre la pauvreté *Du pain et des roses* en 1995;

- ▼ 2000-2015 : Une militante anonyme qui a souvent marché...

### Une résolution

La remise des diplômes a été marquée par une initiative de participantes occupant des emplois non traditionnels. Elles ont signé une déclaration et présenté une résolution demandant que soit créé un sous-comité du comité de condition féminine de la FTQ composé de femmes travaillant dans des milieux traditionnellement masculins. À suivre... ■

## Adoptée au 30<sup>e</sup> Congrès

L'École est la concrétisation d'une recommandation issue du Rapport final du comité mixte sur le portrait des femmes à la FTQ et chez ses affiliés. La première École des femmes a pris son envol, réunissant 65 militantes pendant une semaine et une quinzaine de personnes invitées. Une équipe de dix personnes de la FTQ l'a conçue, préparée, organisée et animée.

## PROJET DE LOI N° 70 SUR LA FORMATION ET L'EMPLOI

# Un des pires produits de l'austérité libérale

### SUITE DE LA UNE

En plus d'abolir Emploi-Québec, le projet de loi n°70 fragilise la politique de l'emploi du Québec et, par la bande, propose d'instaurer une approche punitive envers les nouveaux demandeurs d'aide sociale. Ce projet, un des pires de l'austérité

libérale, permettrait d'épargner quelques millions de dollars sur le dos des plus pauvres parmi les démunis. Le gouvernement Couillard veut forcer les nouveaux demandeurs d'aide sociale à accepter un emploi sans limites d'éloignement de leur résidence principale. À

défaut d'accepter, ces personnes doivent opter pour une formation spécifique ou un chèque d'aide sociale amputé de moitié.

« Abolir Emploi-Québec, diluer les capacités du Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-

d'œuvre, puis transférer les programmes de main-d'œuvre et d'emploi à Services Québec, ce sont toutes des décisions qui vont affaiblir la politique de l'emploi parce qu'elles ne répondent pas aux besoins du milieu, mais plutôt à des impératifs d'efficacité administrative commandés par la politique d'austérité

du gouvernement Couillard. C'est un calque des politiques mises en place par le gouvernement Harper, tout comme le fait de stigmatiser ceux et celles qui sont dans le besoin avec une approche punitive qui laisse entendre que ce sont des gens qui abusent des largesses

de notre société. Harper est parti, mais ses idées sont portées par Philippe Couillard ! C'est pourquoi nous irons dénoncer ce projet de loi en commission parlementaire », a déclaré le président de la FTQ, Daniel Boyer. ■

## ACCORD SUR LE CLIMAT À PARIS

# Entre espoir et déception

Au moment de mettre sous presse, une délégation FTQ était de retour de Paris où venait de se conclure un accord historique visant à limiter le réchauffement climatique. Les organisations syndicales ont joué un rôle majeur durant les négociations sur le climat (COP21), qui se sont tenues du 29 novembre au 11 décembre dernier à Paris et auxquelles ont pris part environ 200 pays.

Au lendemain de son retour, la FTQ s'est réjouie par voie de communiqué de l'engagement final des États en faveur d'une limite au réchauffement climatique planétaire à moins de 2 °C et même d'une cible à 1,5 °C. Cependant, ayant participé de très près aux discussions, elle a également émis certaines réserves face au manque

d'ambition de cet accord par rapport aux défis à relever pour l'avenir.

### Pour une transition juste

La FTQ a toujours affirmé que la transition vers une économie plus propre sera réalisable dans la mesure où celle-ci se fait de façon équitable pour les travailleurs, les travailleuses et les communautés, et où une réelle concertation des partenaires de la société civile est mise en place. En ce sens, la centrale considère que les pressions du mouvement syndical ont été déterminantes pour que la notion de

transition juste fasse partie du préambule du texte de l'accord. Tout comme les principes d'équité intergénérationnelle, d'égalité entre les hommes et les femmes,

du droit à la santé, des droits de la personne et des peuples autochtones. Les groupes de la société civile peuvent aussi se féliciter qu'un plancher de financement de 100 milliards de dollars américains sera accordé aux pays en voie de développement afin de les aider à faire face aux changements climatiques.

« La mobilisation à Paris a vraiment été extraordinaire et elle doit continuer au Québec. Malgré l'adoption d'objectifs à long terme ambitieux, le gouvernement du Québec n'a toujours pas de plan concret. On ne trouve aucune mesure pour s'assurer que la transition soit juste pour les travailleurs et les travailleuses. Nous demandons au gouvernement d'entamer un dialogue le plus rapidement possible », a indiqué le secrétaire général de la FTQ, Serge Cadieux. ■



## 25 000 À OTTAWA POUR LE CLIMAT



Le 29 novembre dernier, des milliers de personnes ont participé à la marche 100 % Possible pour le climat à Ottawa pour envoyer un message fort aux gouvernements : réussir à changer nos technologies polluantes est 100 % possible !

## L'austérité, fondamentalement incompatible avec la lutte aux changements climatiques

Le 6 octobre dernier, le secrétaire général de la FTQ, Serge Cadieux, a présenté, à la Commission des transports et de l'environnement, le mémoire de la centrale sur la cible de réduction d'émissions de gaz à effet de serre (GES) pour 2030. Résolument en faveur du développement durable et de la protection de l'environnement, la FTQ a émis de sérieux doutes quant à l'atteinte possible des objectifs dans un contexte d'austérité.

« Ce n'est pas avec un État ratatiné et des budgets insuffisants qu'on pourra effectuer avec succès une transition vers une économie plus propre. Le gouvernement doit se donner les moyens de ses ambitions s'il veut respecter ses engagements. Mais il doit surtout rompre avec la logique de l'austérité qui est incompatible avec la lutte au réchauffement climatique », a fait valoir le secrétaire général de la FTQ, Serge Cadieux.

Le mémoire de la FTQ est disponible à [ftq.qc.ca](http://ftq.qc.ca). ■



# Métier : officier plongeur

Le milieu municipal abrite des dizaines de corps d'emploi dont certains sont plus connus que d'autres. Qui dit « ville » pense souvent à un col bleu s'occupant de la voirie plutôt qu'à un professionnel des relations internationales. Pourtant, les deux corps d'emploi existent à la Ville de Montréal.



Devant et derrière le décor. Photo du haut : Richard Savignac, officier plongeur au Biodôme de Montréal, devant le paysage de la Baie des Rochers (Charlevoix) qui est utilisé comme décor de l'un des cinq écosystèmes du Biodôme, le seul zoo à Montréal. En bas : l'envers du décor avec le petit bassin d'entrée à l'eau pour les plongeurs du Biodôme qui s'occupent de l'entretien des aquariums.

Et celle-ci, comme toute grande ville, a son propre zoo. Un zoo original, à l'image de la métropole du Québec, puisqu'il s'agit du Biodôme.

Le Monde ouvrier est allé visiter l'envers du décor du Biodôme en compagnie de Richard Savignac, officier plongeur, responsable de l'entretien des espèces aquatiques. Parmi les 6000 cols bleus de Montréal, des dizaines de « préposés aux collections vivantes » s'occupent des animaux hébergés dans les cinq écosystèmes représentatifs du Québec et des Amériques qui se trouvent à l'intérieur du Biodôme (golfe du Saint-Laurent, côtes du Labrador, érablière des Laurentides, forêt tropicale humide, îles subantarctiques).

Plongeur professionnel et passionné par son métier, Richard coordonne



JEFFREY GALLANT/GEERG

une équipe d'une douzaine de personnes pour l'entretien des bassins. Ils et elles plongent régulièrement dans les immenses aquariums, se frayant un passage entre les esturgeons, requins, bars rayés, morues et quantité d'invertébrés. Certains bassins doivent être nettoyés tous les jours; d'autres, toutes les semaines. Avec des plongées qui peuvent durer plus d'une heure dans une eau à 8°C, l'équipe ne chôme pas !

Aussi délégué syndical pour la section locale 301 du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), cela fait 20 ans que Richard s'implique dans son syndicat. Le Biodôme est le milieu de travail d'environ 150 personnes, toutes syndiquées au SCFP. Il contribue à la vie syndicale de plusieurs façons,

mais il porte une attention toute particulière aux activités du comité de la santé et de la sécurité du travail (SST). Les plongeurs sont soumis à des normes de sécurité fédérales et aussi québécoises (par la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST)).

Également chef d'expédition, Richard plonge chaque année dans les eaux froides du golfe du Saint-Laurent à Godbout ou à Port-au-Saumon pour ramasser des invertébrés (étoiles de mer, oursins, etc.) qui peuplent les bassins du Biodôme. Il organise l'expédition et la réception des animaux marins vivants. Puis, il participe aussi à des missions de plongée scientifique, par exemple pour la recherche sur les requins du Groenland.

Bref, Richard Savignac occupe un boulot original et passionnant. De quoi encourager tous ceux et celles qui voudraient travailler dans une fonction publique municipale! Merci à Lisa Djevahirdjian et à Ronald Boisrond du SCFP, ainsi qu'au syndicat des cols bleus de Montréal (SCFP-301) d'avoir rendu cette entrevue possible. ■

Plus de 600 000 membres, c'est plusieurs milliers de corps d'emplois différents. Des hommes et des femmes qui travaillent dans des usines, des bureaux, des magasins, des entrepôts, des hôpitaux, sur des chantiers de construction, dans les airs, sur mer, les deux pieds sur terre.

Dans cette chronique, Le Monde ouvrier vous fait découvrir quelques-uns de ces métiers à travers des rencontres sur le terrain avec leurs artisans.

## Journée mondiale pour le travail décent 2015

Une fois encore, le 7 octobre dernier, des syndicats du monde entier se sont mobilisés à l'occasion de la Journée mondiale pour le travail décent. Cette année, la FTQ s'est jointe au Centre international de solidarité ouvrière (CISO), au Front de défense des personnes non syndiquées et à l'organisme Au bas de l'échelle pour dénoncer les inégalités liées à la précarisation des emplois.

La journée a été l'occasion d'une réflexion collective sur les luttes visant à sortir les travailleurs et travailleuses du Québec de la pauvreté et pour une meilleure redistribution de la richesse. En particulier,

il a été question d'une campagne nationale visant à améliorer le salaire minimum nécessaire pour vivre décemment.

Vous pouvez consulter les présentations des personnes

suivantes sur le site d'Au bas de l'échelle au [www.aubasdelechele.ca](http://www.aubasdelechele.ca) :

- ▼ Carole Yerochewski, sociologue et chercheuse au GIREPS, « Pauvreté au travail et discriminations systémiques »;
- ▼ Minh Nguyen, chercheur à l'IRIS, « Quel est le salaire viable? Calcul pour Montréal et Québec en 2015 »;
- ▼ Serge Petitclerc, Collectif pour un Québec sans pauvreté « Comment définir la sortie de la pauvreté au Québec ? »;
- ▼ Mélanie Gauvin, Au bas de l'échelle, « Augmenter le salaire minimum au Québec, c'est possible! ». ■



## L'ASSURANCE MÉDICAMENTS

# Un enjeu de négociation!

SUITE DE LA UNE

« Nos assurances collectives sont devenues un enjeu de négociation de plus en plus important. Le mouvement syndical doit jouer un rôle de premier plan en matière d'assurance médicaments, à l'instar de ce que nous avons fait pour la bonification du Régime de rentes du Québec », a déclaré le secrétaire général de la FTQ, Serge Cadieux, lors de la journée de réflexion sur l'assurance médicaments de la FTQ.

L'urgentologue, professeur et auteur Alain Vadeboncoeur a, entre autres, présenté les interactions entre les médecins et l'industrie pharmaceutique. Les constats sont troublants : influence indue de l'industrie pharmaceutique sur les habitudes de prescription des médecins, place importante du marketing en santé, résultats d'études plus favorables lorsqu'elles sont financées par l'industrie, etc.

Selon Marc-André Gagnon, professeur adjoint à la School of Public Policy and Administration à l'Université Carleton, le régime hybride actuel n'est pas viable parce qu'il est incapable d'endiguer la hausse des coûts. « Un régime d'assurance médicaments à bar ouvert, c'est une catastrophe. Il faut comprendre que 80% des nouveaux médicaments n'apportent aucun avantage

thérapeutique par rapport aux médicaments existants », a-t-il souligné. Ainsi, il propose que le Québec se dote de capacités institutionnelles pour contenir les coûts des médicaments au lieu d'augmenter la contribution des patients et de réduire la générosité des couvertures.

Durant un atelier sur les stratégies syndicales et l'action politique, plusieurs participants et participantes ont indiqué que l'augmentation des coûts du volet médicaments est de plus en plus difficile à supporter et qu'elle remet en question le maintien des couvertures. Pour plusieurs, le mouvement syndical doit se mobiliser rapidement pour revendiquer l'instauration d'un régime public et universel d'assurance médicaments. Pour ce faire, les stratégies à adopter doivent être à la hauteur des obstacles, notamment la puissance des lobbys pharmaceutiques.

Le dernier panel, animé par David Chartrand, coordonnateur québécois de l'Association internationale des machinistes et des travailleurs et travailleuses de l'aérospatiale (AIMTA) et responsable politique du dossier retraite et assurances à la FTQ, s'est penché sur les différentes stratégies adoptées pour favoriser la mise sur pied d'un régime public

et universel d'assurance médicaments. Élisabeth Gibeau, analyste santé à l'Union des consommateurs, a présenté la campagne que l'organisme mène depuis 2009 afin que le Québec se dote d'un régime public et universel d'assurance médicaments. La FTQ fait d'ailleurs partie des organisations appuyant cette campagne. L'attachée politique du député Amir Khadir, Nika Deslauriers, a brossé le portrait des différentes actions de Québec solidaire dans le dossier, dont le projet de Pharma-Québec. Le coordonnateur de la Coalition

solidarité santé, Jacques Benoit, a mis en évidence les liens qui existent entre l'austérité gouvernementale et l'instauration d'un régime public et universel d'assurance médicaments. La nouvelle campagne de l'organisme, Le remède aux coupures, vise simultanément à mettre un frein aux politiques d'austérité et à améliorer nos services publics grâce à un régime public et universel d'assurance médicaments.

Pour consulter tous les documents remis : [formation-syndicale.ftq.qc.ca/journee-de-reflexion-sur-lassurance-medicaments](http://formation-syndicale.ftq.qc.ca/journee-de-reflexion-sur-lassurance-medicaments). ■





## Engagez-vous et donnez généreusement !

*Le Monde ouvrier* invite très rarement ses lecteurs et lectrices à s'impliquer personnellement ou à contribuer financièrement à un organisme. Il le fait ici pour la Fondation Léo-Cormier pour l'éducation aux droits et libertés.

Depuis 1988, la Fondation comble un vide dans la société québécoise en finançant des activités d'information et de formation aux droits et libertés, fondement de l'action citoyenne et du développement d'une société ouverte, tolérante et démocratique.

Les défis d'éducation aux droits et libertés ne vont pas en diminuant, bien au contraire. Plus que jamais, les libertés de la personne sont attaquées, partout sur la planète. Éveiller le citoyen en chacun de nous et le sensibiliser à la fragilité de l'héritage que représentent nos droits et libertés, voilà l'essentiel de la mission de la Fondation Léo-Cormier. Si personne n'est à l'abri de voir ses droits et libertés bafoués, tous n'ont pas les mêmes moyens et ressources pour le comprendre et affronter ces situations.

La Fondation diffuse les valeurs humaines et égalitaires sur lesquelles notre société a été forgée. Ce travail de diffusion de l'information, d'éducation aux droits et libertés, la Fondation le réalise en contribuant à la tenue ou en organisant elle-même des sessions de formation, des colloques, des séminaires, des débats publics, des expositions, etc.

Des militants et militantes du milieu syndical qui cherchent un organisme à soutenir par un engagement personnel, du temps, du militantisme régulier ou des dons trouveront sans aucun doute une cause intéressante à la Fondation Léo-Cormier.

La Fondation finance des organismes et des projets tels que la sensibilisation des personnes non syndiquées au sujet de la Loi sur les normes du travail ou des événements sur des sujets comme celui des violences envers les femmes.

Merci de votre solidarité !

Renseignements : [www.fondationleocormier.org](http://www.fondationleocormier.org) ■

## Journée de reconnaissance des délégués sociaux et déléguées sociales de la FTQ



LE 14 FÉVRIER, SALUONS LE TRAVAIL DES QUELQUE 2500 DÉLÉGUÉS SOCIAUX ET DÉLÉGUÉES SOCIALES DE LA FTQ QUI DONNENT DE LEUR TEMPS POUR VENIR EN AIDE À LEURS COLLÈGUES QUI TRAVERSENT DES ÉPREUVES.

Depuis son congrès de 2010, la FTQ a fait du 14 février la Journée de reconnaissance des délégués sociaux et déléguées sociales (DS). Il est important pour la centrale de souligner par cette journée tout le travail accompli par les DS auprès de leurs confrères et consœurs, et ce, chaque jour de l'année.

« Le rôle des délégués sociaux et déléguées sociales de la FTQ est important. Il permet à nos membres de garder leur dignité lorsqu'ils traversent de graves problèmes. Et des problèmes, il y en a, que ce soit de l'épuisement professionnel, du harcèlement psychologique, de la violence au travail, de la détresse ou de la toxicomanie. C'est avec beaucoup de reconnaissance et de fierté que nous saluons tout votre travail. Encore une fois, merci ! », rappelle le secrétaire général de la FTQ, Serge Cadieux. ■

## La FTQ vous invite à aider Centraide à aider des gens !



**Centraide**

Comme chaque automne, Centraide entreprend sa campagne de souscription pour soutenir financièrement des groupes communautaires dans l'ensemble du Québec.

En cette ère de morosité et d'incertitude économique, les campagnes de Centraide ont connu des baisses marquées dans plusieurs régions. Malheureusement, les personnes qui ont besoin d'aide, quant à elles, ne sont pas moins nombreuses. Une vieille publicité

disait « Centraide aide des gens à aider des gens ». Et cette aide est plus nécessaire que jamais. Soutenons-la et c'est toute la société et nos communautés que nous soutenons par le fait même.

Nos membres aussi vivent parfois des difficultés personnelles ou des situations de crise, personne n'en est à l'abri. L'entraide syndicale est une aide précieuse dans nos milieux de travail. Le partenariat développé depuis une trentaine d'années entre la FTQ et Centraide permet d'appuyer le réseau d'entraide syndical par des coordinations régionales. ■

ENCORE CETTE ANNÉE, LA FTQ INVITE TOUS SES SYNDICATS AFFILIÉS À APPUYER LA CAMPAGNE CENTRAIDE DANS CHACUNE DE SES RÉGIONS, EN PRIVILÉGIANT LA DÉDUCTION À LA SOURCE.



SELFIES : Égoportraits qui présentent le beau côté de la vie. SELVIES : Portraits qui présentent le vrai côté de la vie. Découvrez le vrai visage des personnes et des familles dans le besoin sur [selvies.org](http://selvies.org).



Accueil de la délégation régionale de l'ACFTU (All-China Federation of Trade Unions) provenant de la région du Qinghai à la suite de l'accord d'échanges entre le ACFTU, le CTC et la FTQ lors de la mission en Chine le 4 novembre 2015.

La délégation était composée de messieurs Hou Tao, président du Trade Union of Qinghai du Bureau local de la taxation, Tian Qijun, vice-président de la Federation of Trade Unions de la préfecture

de Huangnan, Song Tianye, directeur de la Federation of Trade Unions du département et du gouvernement provincial de Qinghai et de Liu Ping, délégué du Centre culturel des travailleurs de la préfecture de Haixi. Ils sont accompagnés sur la photo de Daniel Boyer, président de la FTQ, Johanne Deschamps, conseillère politique de la FTQ, et Denise Gagnon, conseillère au service de la solidarité internationale de la FTQ. ■

## Le mouvement syndical international prêt pour l'année 2016

La FTQ a participé au 15<sup>e</sup> Conseil général de la Confédération syndicale internationale (CSI) et au 12<sup>e</sup> Congrès de la grande centrale brésilienne CUT qui se tenaient simultanément du 13 au 17 octobre dernier à Sao Paulo au Brésil. Plus de 2000 personnes, dont quelque 250 personnes déléguées internationales, étaient réunies pour l'occasion. Ces rencontres ont favorisé de riches échanges entre les membres de la CSI et d'autres groupes dans un contexte de turbulences mondiales importantes. Les centrales syndicales affiliées à la CSI y ont vu l'occasion d'aborder les enjeux de l'heure, tels que la crise migratoire syrienne, le conflit

palestinien, la justice climatique en vue de la conférence internationale sur le climat (COP21) à Paris.

La rencontre a également été l'occasion de faire le point sur les dossiers du monde du travail qui sont actuellement en négociation au sein des instances de l'Organisation internationale du travail (OIT). Parmi ceux-ci, la responsabilité des entreprises transnationales dans les chaînes d'approvisionnement est un dossier important qui sera abordé lors de la conférence de l'OIT en 2016. Les affiliés à la CSI se sont aussi penchés sur les attaques au cadre normatif de l'OIT par certaines organisations

d'employeurs qui remettent en question le droit de grève, l'encadrement de la négociation collective et le rôle des experts de cette organisation internationale tripartite (États, employeurs, syndicats). Les nouveaux outils internationaux pour encadrer les nouvelles formes de travail forcé et le travail domestique sont prioritaires.

La CUT, quant à elle, faisait porter son congrès sur l'éducation, le travail et la démocratie alors que le pays traverse une crise politique importante. Le gouvernement fédéral brésilien, dirigé par la présidente Dilma Roussef issue du parti travailliste (PT), est miné par un scandale de



corruption de haut niveau et par un ralentissement économique important. Une position fragile que la droite essaye d'exploiter pour renverser la présidente par une procédure de destitution. Le PT étant issu des rangs des syndicalistes de la CUT, la présidente s'est adressée aux congressistes et a

dénoncé : « Un coup d'État qui se prépare ! » En marge de ce congrès, la FTQ a aussi participé à une recherche sur le *Syndicalisme dans le XXI<sup>e</sup> siècle : défis et expériences de revitalisation syndicale*. Étude qui se poursuivra au cours des prochains mois et qui rejoint les préoccupations de la centrale sur le renouveau

syndical. La présence de nombreux invités internationaux a permis à la FTQ de renforcer ses alliances et la coopération avec de nombreuses autres organisations syndicales partenaires de la centrale sur tous les continents. Pour plus d'information, consultez le [www.cut.org.br](http://www.cut.org.br). ■



## SEMAINE DE LA RELÈVE SYNDICALE

# Mobilisation des jeunes pour le salaire minimum

Le 27 octobre dernier, le comité des jeunes de la FTQ a profité de la *Semaine de la relève syndicale* pour tenir une journée de réflexion sur les enjeux de la précarité d'emploi et du salaire minimum. Cette semaine vise à stimuler la présence et la participation de la relève au sein des syndicats. Elle a lieu au sein de la FTQ chaque année depuis 2012. Les jeunes syndicalistes ont pu dialoguer avec un panel qui regroupait des personnes actives dans la syndicalisation de travailleurs et travailleuses atypiques.

L'avocate Sibel Ataogul a expliqué les embûches légales en matière de syndicalisation des travailleurs et travailleuses agricoles. Les recruteurs Alvaro Vargas et Lina Mehedi ont raconté la syndicalisation de centaines de post-doctorants et post-doctorantes au Québec. Détenteur d'une maîtrise en relations industrielles, Sébastien Robert a fait part d'initiatives intéressantes développées par les syndicats américains pour rejoindre, appuyer et organiser les travailleuses et travailleurs précaires non syndiqués.

Enfin, l'après-midi était consacré à une discussion sur le salaire minimum et à la lutte qui prend de l'ampleur aux États-Unis en faveur d'une hausse du salaire minimum à 15\$ l'heure. Alexandre Leduc, conseiller au service de la recherche de la FTQ, a présenté les grandes lignes du mouvement *Fight for 15\$* tandis que Mélanie Gauvin, de l'organisme Au bas de l'échelle, a expliqué les tenants et aboutissants du dossier du salaire minimum au Québec. Comme le salaire minimum québécois est actuellement en



deçà du seuil de faible revenu, il y a un potentiel mobilisateur pour une telle campagne qui n'est portée par aucun grand syndicat québécois pour l'instant... À suivre!

Pour en savoir plus sur le comité des jeunes de la FTQ, visitez le [ftq.qc.ca/les-jeunes-a-la-ftq](http://ftq.qc.ca/les-jeunes-a-la-ftq). ■

## Pour inspirer la relève chez les femmes!

Le 26 octobre dernier, lors d'une soirée thématique dans le cadre de la *Semaine de la relève syndicale*, avait lieu dans une salle bondée le lancement de deux nouveaux outils dédiés aux femmes : un recueil de 23 portraits de pionnières et militantes inspirantes issues des syndicats affiliés de la FTQ, de même que 12 capsules vidéo de telles femmes engagées dans nos rangs. Toutes les militantes honorées y ont pris part ou ont été représentées par leur famille ou leurs proches à cette occasion.

S'IMPLIQUER,  
S'INSPIRER  
ET INFLUENCER



Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec  
Octobre 2015

Ces outils, produits par le service de la condition féminine de la FTQ, donnent suite à l'une des recommandations du *Rapport final du Comité mixte sur le portrait des femmes à la FTQ et chez ses affiliés*. Non seulement visent-ils à faire connaître des modèles de femmes impliquées et inspirantes, à l'histoire et aux parcours diversifiés, afin d'encourager d'autres femmes – des jeunes et des moins jeunes – à s'impliquer partout dans les structures et les activités syndicales, mais aussi à renforcer le sentiment d'appartenance des femmes à leur organisation syndicale.

La soirée de lancement a été coorganisée par Sylvie Majeau et Jasmine Martin du Conseil régional FTQ Montréal métropolitain et par le service de la condition féminine de la FTQ. C'est la vice-présidente représentant les femmes de la FTQ et présidente du comité des femmes de la FTQ, Louise Michaud, qui a animé la soirée.

L'histoire et les contributions des femmes dans nos organisations sont précieuses et nombreuses. La FTQ souhaite que les femmes et ses syndicats affiliés utilisent abondamment ces deux nouvelles productions en condition féminine pour favoriser la participation du plus grand nombre de femmes à l'action syndicale.

Pour consulter ces outils, visitez [femmes.ftq.qc.ca](http://femmes.ftq.qc.ca). ■

## 51<sup>e</sup> ASSEMBLÉE ANNUELLE DES MÉTALLOS

# Austérité ou lutte aux inégalités : une question de choix

Entre l'austérité et la réduction des inégalités, des choix sont possibles. Ces enjeux étaient au centre de l'assemblée annuelle du syndicat des Métallos qui a réuni 400 personnes déléguées sur le thème *Une question de choix* du 18 au 20 novembre dernier à Rivière-du-Loup.

«Le gouvernement libéral de Couillard nous dit qu'on a un problème de dépenses, qu'on n'a plus le choix de couper dans les programmes sociaux. Mais le problème est plutôt du côté des revenus. Il est possible de faire d'autres choix. On peut choisir d'arrêter de donner des cadeaux fiscaux aux contribuables les plus riches, d'arrêter de diminuer l'impôt des entreprises, d'arrêter la fuite des capitaux

dans les paradis fiscaux», a déclaré d'entrée de jeu le directeur québécois des Métallos, Daniel Roy.

La chercheuse de l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS) Eve-Lyne Couturier a démontré l'ampleur des mesures d'austérité mises en œuvre par le gouvernement Couillard et a démythifié la problématique de la

dette invoquée à tort pour justifier les compressions.

Économiste à la Centrale des syndicats du Québec (CSQ), Érik Bouchard-Boulianne a donné plusieurs exemples de mesures pour financer adéquatement les services publics tout en redistribuant davantage la richesse.

Les personnes déléguées ont voté un appui sans équivoque à leurs confrères et consœurs du Front commun du secteur public. «Ils ne défendent pas juste leurs conditions de travail, mais aussi la qualité des services publics. C'est notre devoir de les appuyer. Quand le public négocie des conditions de travail décentes, ça influence aussi les négocia-

tions du secteur privé, et même les conditions des non-syndiqués. L'inverse est aussi vrai», a fait valoir Daniel Roy.

Les délégués et déléguées ont par ailleurs convenu de participer au prochain Forum social mondial qui se tiendra à l'été 2016 à Montréal. Ils ont également réitéré leur volonté de voir les travailleurs et les retraités reconnus comme des créanciers prioritaires en cas de faillite d'une entreprise. Cette résolution a donné lieu à de vibrantes interventions de la part des anciens de Cliffs ressources naturelles qui ont perdu leur emploi, leurs assurances et qui voient leur fonds de pension fondre. ■



## Merci, Daniel Roy!

Annnonce surprise. Le directeur québécois du syndicat des Métallos, Daniel Roy, a annoncé, lors de la dernière assemblée annuelle de l'organisation, qu'il quittait son poste le 31 décembre prochain. Celui-ci a accepté de devenir vice-président à la souscription au Fonds de solidarité FTQ. Métallo depuis qu'il a commencé comme

soudeur chez Raymond Industries à Sept-Îles il y a 39 ans, Daniel Roy avait pris la relève de Michel Arseneault comme directeur en 2007. Les personnes déléguées lui ont rendu un vibrant hommage. «Prenez soin les uns des autres!», leur a lancé Daniel Roy.

«Continuez à parler d'une seule voix. Chez les Métallos, on s'obstine, on argumente, on met nos

tripes sur la table. Mais une fois que la décision est prise, on avance. [...] Nos vis-à-vis, quand ils voient devant eux des gens décidés, avec une colonne vertébrale, ça nous attire le respect», a poursuivi le directeur sortant des Métallos, soulignant que l'organisation lui avait tout appris.

En annonçant son départ, Daniel Roy a indiqué son souhait de voir son

adjoint Alain Croteau lui succéder comme directeur, accompagné de Dominic Lemieux à titre d'adjoint, ce dernier étant actuellement coordonnateur des Métallos pour la Côte-Nord. C'est le président international qui désignera sous peu le directeur qui assumera l'intérim jusqu'à la prochaine élection au scrutin universel des membres. ■





# À LA SOURCE

BULLETIN DE LA FÉDÉRATION DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DU QUÉBEC (FTQ) / SUPPLÉMENT AU MONDE OUVRIER / NOVEMBRE-DÉCEMBRE 2015 - JANVIER 2016

## CSST: Conditions de remboursement de frais de transport à des fins médicales

### La plainte

Un travailleur, victime d'un accident du travail, interpelle le Protecteur du citoyen au sujet du remboursement de ses frais de déplacement pour ses rendez-vous de suivi chez le médecin. Le travailleur utilise sa voiture personnelle pour s'y rendre et estime avoir droit à une compensation de 0,43 \$ par kilomètre parcouru en raison de sa condition médicale.

### L'enquête

Le Règlement sur les frais de déplacement et de séjour prévoit que la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) rembourse, sur présentation de pièces justificatives, les frais de déplacement du travailleur qui doit se rendre chez le médecin en raison de son accident de travail.

Bien que la CSST privilégie l'utilisation du

transport en commun, le travailleur peut utiliser son véhicule personnel. Dans ce cas, il a droit à un remboursement de 0,145 \$ par kilomètre, en plus de la totalité des frais de stationnement et de péage.

À titre exceptionnel, la CSST peut octroyer 0,43 \$ par kilomètre à un travailleur qui détient un billet du médecin attestant que des raisons médicales sérieuses, causées ou aggravées par son accident de travail, l'empêchent de prendre le transport en commun.

Dans le cas qui nous intéresse, le citoyen a fourni une attestation médicale indiquant qu'il doit «éviter les transports en commun».

Selon la CSST, cette mention n'est pas suffisante puisqu'il s'agit davantage d'une recommandation du médecin que d'une preuve

que le citoyen n'est pas capable de prendre le transport en commun.

Le Protecteur du citoyen considère cette interprétation trop restrictive.

### Le résultat

À la suite de l'intervention du Protecteur du citoyen, la CSST a accepté d'assouplir ses pratiques et de rembourser le citoyen au taux de 0,43 \$ par kilomètre. De plus, les mentions telles que «éviter le transport en commun» ou «travailleur incapable de se déplacer» sur les billets de médecin sont désormais jugées suffisantes pour justifier un remboursement de 0,43 \$ par kilomètre en raison d'une condition médicale.

Pour joindre le Protecteur du citoyen : 1 800 463-5070 ou [protecteurducitoyen.qc.ca](http://protecteurducitoyen.qc.ca) ■



## Une décision préliminaire qui promet

La section locale 894 du syndicat Unifor a remporté une belle victoire récemment en matière de santé et sécurité. La décision (St-Pierre et Fortress Speciality Cellulose inc.) va dans le même sens que celle de l'affaire Caron, jugement rendu à l'automne dernier par la Cour d'appel.

Le tribunal avait alors statué que la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) et la Commission des lésions professionnelles (CLP) doivent dorénavant appliquer les critères reliés à la théorie des accommodements raisonnables dans les dossiers où un travailleur ou une travailleuse développe des limitations fonctionnelles l'empêchant d'effectuer son emploi prélesionnel, et ce, afin d'éviter une discrimination contraire à la Charte. Ainsi, les agents de la CSST ne devront plus accepter automatiquement une déclaration d'un employeur selon laquelle il n'y a pas de travail pour une personne accidentée du travail. Ils devront plutôt exiger que l'employeur démontre que la contrainte

est excessive avant d'accepter l'impossibilité de procéder à un accommodement raisonnable. Cette décision de l'affaire Caron a donc été une belle victoire pour les travailleuses et travailleurs malades et accidentés. Cette décision a fait l'objet d'une présentation de M<sup>e</sup> Marie Jo Bouchard lors du Colloque en santé et sécurité du travail de la FTQ en octobre dernier. Les documents de la présentation sont disponibles sur le site de la FTQ à [ftq.qc.ca/documents-du-colloque-sst-2015](http://ftq.qc.ca/documents-du-colloque-sst-2015).

Il est à noter que, le 19 septembre 2015, la CSST a déposé une requête pour autorisation de pourvoi à la Cour suprême du Canada à l'encontre de la décision de la Cour d'appel dans l'affaire Caron.

Et c'est exactement dans le même esprit qu'une plainte déposée par la section locale 894 pour contester le refus de l'employeur de réintégrer de manière progressive un travailleur a été accueillie. La CSST avait au départ rejeté la plainte sous prétexte que rien dans la loi n'oblige l'employeur à accepter le



retour progressif et que l'assignation temporaire constitue un droit de l'employeur et non du travailleur. Cette position était d'ailleurs conforme aux politiques et règles de la CSST jusqu'à ce jour. Or, la CLP, sur la base de l'affaire Caron, vient de casser cette décision et reçoit dorénavant ce genre de plaintes.

Le débat sur le fond, à savoir si le refus du retour progressif constitue une discrimination et, de ce fait, un acte de représailles interdit par la loi, se fera en février prochain. La cause sera entendue par le même juge administratif qui a tranché l'objection préliminaire. Les commentaires émis dans la décision sur la recevabilité de la plainte, notamment quant à la définition du handicap (y incluant le handicap temporaire), laissent à croire que la décision sur le fond ira dans le même sens. C'est un dossier qui sera suivi de près. ■

## UN PROBLÈME AVEC LA CSST ? Le Protecteur du citoyen peut vous aider

Le Protecteur du citoyen effectue des enquêtes à la suite de plaintes ou de signalements qu'il reçoit de personnes, de groupes, d'organismes ou d'entreprises au sujet de ministères et d'organismes du gouvernement du Québec ou encore d'établissements du réseau de la santé et des services sociaux. Ses services sont gratuits. Chaque année, le Protecteur du citoyen reçoit des plaintes concernant la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST).

Certaines de ses enquêtes font ressortir que cette dernière a fait preuve de rigidité au moment d'appliquer ses propres règles, privant des travailleuses et travailleurs accidentés d'une indemnisation à laquelle ils avaient droit. Des délais et des erreurs de calcul surviennent également.

À noter que les recommandations du Protecteur du citoyen envers l'ensemble des services publics sont suivies dans 98% des cas. De par son mandat, le Protecteur du citoyen ne peut toutefois agir



pour faire modifier une décision du mécanisme d'appel qu'est la Commission des lésions professionnelles.

Dans le cas qui suit, l'enquête du Protecteur du citoyen lui a permis de conclure que la CSST avait rendu une décision inappropriée. Sa recommandation à cet égard a amené l'organisme à assouplir certaines pratiques. ■

Accueil Nouvelles Emplois Infolettres Nous joindre Français English

Recherche par mots clés

À PROPOS PORTER PLAINTE CONSEILS ENQUÊTES ET RECOMMANDATIONS

**UN RECOURS INDÉPENDANT, SIMPLE ET GRATUIT**

Le Protecteur du citoyen assure le respect de vos droits dans vos relations avec les services publics.

EN SAVOIR PLUS



# La santé et la sécurité du travail, un sujet couru à la FTQ!

## SUITE DE LA UNE

Lors du colloque des 15 et 16 octobre dernier, M<sup>e</sup> Katherine Lippel, professeure titulaire de la Chaire de recherche du Canada en droit de la santé et de la sécurité du travail à l'Université d'Ottawa, a donné une conférence sur les problématiques reliées à la reconnaissance des cancers d'origine professionnelle et l'écart considérable qui s'est installé entre la législation québécoise, les connaissances scientifiques et les politiques sociales d'autres pays.

Deux ateliers étaient ensuite offerts : le premier traitant de la prévention des lésions professionnelles et le deuxième, de l'indemnisation des personnes accidentées.

Dans l'atelier sur la prévention, Anne-Marie Fillion de la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) a expliqué le nouveau Système général harmonisé (SGH) aussi appelé SIMDUT 2015. Ce dernier, qui est entré en vigueur en juin 2015, vient modifier les règles pour les matières dangereuses utilisées au travail dans le but d'uniformiser le contenu et le format des étiquettes et des fiches de données de sécurité utilisées partout dans le monde.

L'ergonome Martin Chadoin a quant à lui présenté le document de sensibilisation *Pour agir en prévention, une vision différente du travail* à l'intention de l'ensemble des personnes intervenantes en santé et sécurité du travail qu'il a rédigé à la demande de la FTQ. L'objectif étant de

donner des informations pouvant permettre aux représentants syndicaux et représentantes syndicales de développer de nouvelles façons de faire afin de pousser toujours plus loin la question de la prévention dans les milieux de travail.

L'atelier sur la prévention s'est conclu par un exposé de M<sup>e</sup> Claude Ostiguy, anciennement de l'Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail (IRSST), sur la détection de nanoparticules dans nos milieux de travail et des bonnes pratiques à utiliser en leur présence.

Parallèlement, dans l'atelier sur l'indemnisation, M<sup>e</sup> Marie Jo Bouchard, avocate chez Melançon Marceau Grenier et Sciortino, a fait part des actualités juridiques dans la question des accommodements raisonnables. Entre autres, la décision de la Cour d'appel du Québec dans l'affaire Caron qui renverse la tendance jurisprudentielle actuelle (voir article à la page 8). Par la suite, M<sup>e</sup> Luc Coté, avocat-conseil à la Commission des lésions professionnelles (CLP),

a fait une revue de la jurisprudence récente en matière de santé et sécurité du travail.

La journée s'est terminée par une allocution du secrétaire général de la FTQ, Serge Cadieux, qui s'est entretenu avec les participants et participantes sur les enjeux de l'heure qui préoccupent la centrale, notamment en matière de santé et sécurité du travail.

De retour en plénière pour la deuxième journée, Marie-France Coutu, professeure agrégée à l'École de réadaptation à l'Université de Sherbrooke, a présenté une approche différente, soit la prise de décision partagée lors du retour au travail.

Finalement, le colloque s'est terminé par une conférence de Geoffroy Denis, MD Msc FRCPC, sur le thème des défis reliés aux interventions et à la prise en charge sur le terrain des cas de maladies professionnelles.

Les documents d'appui aux conférences tenues lors du colloque sont disponibles à [ftq.qc.ca/documents-du-colloque-sst-2015](http://ftq.qc.ca/documents-du-colloque-sst-2015). ■



PHOTOS DANIEL MARTEL



## UN NOUVEAU GUIDE PRATIQUE !

# Pour agir en prévention...

Dans le cadre de son dernier colloque en santé et sécurité, la FTQ a publié un document de sensibilisation à l'intention des personnes intervenantes en santé et sécurité du travail. L'idée est de donner des informations pouvant leur permettre de développer de nouvelles « façons de faire » afin de pousser toujours plus loin la question de la prévention dans les milieux de travail. C'est par

la présentation d'une démarche, l'analyse du travail, qui n'est que trop rarement développée dans les entreprises, que les personnes intervenantes trouveront un ensemble d'outils et de « trucs » pour agir en prévention.

### ...Une vision différente du travail

Mais cette démarche nécessite au préalable d'enrichir les perspectives que nous possédons sur le travail. Le travail n'est pas une simple exécution, comme le laissent à penser les démarches de standardisation qui sont en marche dans bon nombre d'entreprises. Il est plutôt le signe d'une véritable intelligence des travailleurs et des travailleuses qui développent des stratégies pour préserver leur santé et assurer la production. Afin de mettre en marche de nouvelles démarches de prévention, s'intéresser à ce que font réellement les personnes qui travaillent est fondamental.

Rédigé par un analyste du travail, avec la participation de délégués syndicaux et des déléguées syndicales des différents syndicats de la FTQ, ce livret cherche également à présenter et démystifier un métier, qui est une ressource importante en prévention : celui d'ergonome.

Vous pouvez vous le procurer gratuitement en communiquant avec Daniel Martel ou Serge Roy au service de l'imprimerie de la FTQ : [dmartel@ftq.qc.ca](mailto:dmartel@ftq.qc.ca) ou [sroy@ftq.qc.ca](mailto:sroy@ftq.qc.ca). ■

## QU'ON SE LE DISE!

### La prévention toujours la prévention !

Depuis longtemps, la FTQ encourage ses membres à inclure dans leur convention collective les articles de la Loi sur la santé et la sécurité du travail (LSST) relatifs aux comités de santé-sécurité et aux représentantes et représentants à la prévention. Bien que ces articles soient partie intégrante de la LSST, ils ne s'appliquent que dans les secteurs dits prioritaires.

Certains employeurs tentent de réduire la prime qu'ils doivent verser à la CSST en changeant de classification, ce qui peut avoir pour effet que le lieu de travail n'est plus classé comme faisant partie d'un secteur prioritaire et, par le fait même, ne

soit plus assujéti à l'obligation d'avoir un comité de santé-sécurité et un représentant ou une représentante à la prévention.

Inclure ces articles dans nos contrats de travail, particulièrement les articles 78 et 90, nous place à l'abri des changements que pourrait demander un employeur, ou encore d'éventuels changements législatifs ou réglementaires.

Les employeurs qui tenteraient de nier l'importance de la santé et de la sécurité du travail pour les travailleuses et les travailleurs et qui refuseraient d'intégrer de telles clauses dans les conventions collectives ne feraient que démontrer le

peu de respect qu'ils ont envers ce qu'ils nomment leurs ressources humaines...

Nous sommes convaincus que la présence d'un comité et d'un représentant ou d'une représentante à la prévention contribue à l'amélioration des conditions dans lesquelles doit s'exécuter le travail. Plusieurs études le démontrent : l'implication des travailleuses et des travailleurs dans le processus d'élimination des risques et des dangers reliés au travail est non seulement possible, mais elle donne en plus des résultats positifs.

La santé et la sécurité du travail est un des fondements historiques de nos actions syndicales. Elles visent toutes l'obtention et le maintien de conditions de travail décentes et respectueuses des personnes en emploi. Il va sans dire qu'inclure ces dispositions dans nos conventions collectives, c'est de la prévention. Et la prévention a un effet durable! ■



# La fuite vers les paradis fiscaux connaît une croissance phénoménale

À partir de la base de données de Statistique Canada sur le bilan des investissements directs à l'étranger (IDE), l'Institut de recherche en économie contemporaine (IRÉC) a publié une fiche technique qui trace l'évolution des transferts d'actifs vers les 7 principaux paradis fiscaux vers lesquels se sont tournés les contribuables canadiens entre 1987 et 2014. Sur une période de 27 ans, les stocks d'actifs dans ces pays ont été multipliés par 37,6 alors que le PIB canadien était multiplié par 3,3 pendant la même période.

Trois paradis fiscaux en ont le plus profité : les îles Caimans (+15 540 %, avec des actifs de 36,6 G\$ en 2014), la Barbade (+14 252 %, 71 G\$) et le

Luxembourg (+9509 %, 31 G\$). Pour 2014, qui fut l'année où le bilan net de l'investissement direct du Canada à l'étranger a atteint un sommet jamais enregistré dans son histoire, le stock d'actif «caché» dans ces 7 paradis fiscaux s'élevait à 184,4 G\$, soit 54 % de tous les actifs d'IDE du secteur financier et 22,2 % de tous les IDE provenant du Canada.

«Les investissements dans les paradis fiscaux ont littéralement explosé. À titre d'exemple, les îles Caimans ont vu leur stock d'actifs augmenter de plus de 15 000 %», a expliqué l'auteur de la fiche technique de l'IRÉC sur les paradis fiscaux, Gilles L. Bourque.

Ce phénomène a des conséquences dramatiques sur les

revenus du gouvernement canadien et du Québec.

«Si on estime que ces actifs ont généré des rendements se situant dans une fourchette allant de 10 % à 15 %, on parle de revenus imposables oscillant entre 18 et 27 G\$. Puisque les entités qui transfèrent leurs actifs dans ces paradis fiscaux font partie des grandes fortunes ou des grandes entreprises, on peut ainsi évaluer que la perte de revenus fiscaux pour le Canada et les provinces se situerait entre 8 et 15 G\$ et entre 1 et 2 G\$ pour le Québec», a poursuivi le chercheur.

Lorsqu'une entité transfère des actifs financiers dans l'un des 7 principaux paradis fiscaux (on en répertorie entre 70 et 80 dans le monde), on peut présumer qu'il ne peut

s'agir que de placements dans le secteur financier et non dans la production puisque la plupart d'entre eux n'ont pas de bases économiques productives assez fortes pour expliquer un tel afflux de capitaux – à l'exception de la Suisse qui possède une base économique solide. Dans le bilan 2014, on signale

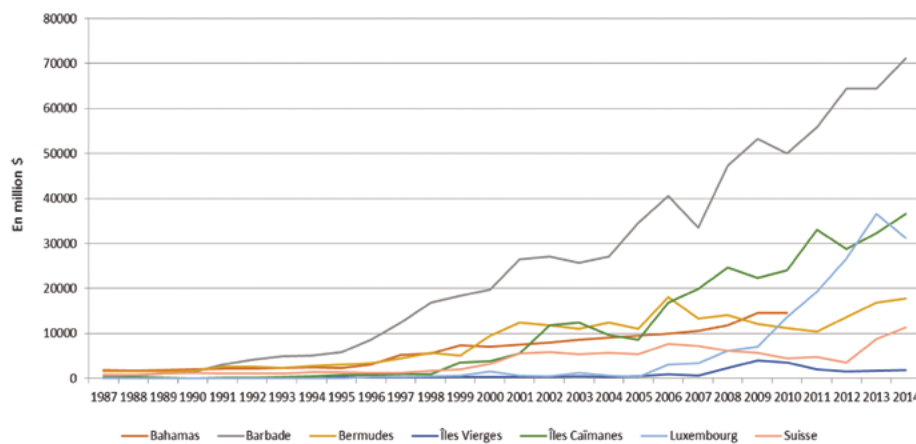
que c'est le secteur de la finance qui avait affiché la croissance la plus importante avec des avoirs en augmentation de 22,7 G\$ pour atteindre 313,5 G\$.

«On comprend ainsi aisément pourquoi les institutions canadiennes étaient extrêmement réticentes à participer à la

Commission des finances publiques du Québec sur les paradis fiscaux», a conclu Gilles L. Bourque.

Pour consulter la fiche technique de l'IRÉC n° 2 La fuite vers les paradis fiscaux a connu une croissance phénoménale ou connaître les travaux de l'Institut, visitez le [www.irec.net](http://www.irec.net). ■

Évolution des IDE dans les principaux paradis fiscaux. 1987-2014



## LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

# Un incontournable de la lutte pour un travail décent

La mise en œuvre de mesures d'austérité, au Nord comme au Sud, touche les travailleurs et travailleuses, particulièrement les jeunes et les femmes. Dans ce contexte découlant de la mondialisation, la solidarité internationale apparaît comme une stratégie incontournable pour la défense du droit à un travail décent.

Pour pouvoir créer cette solidarité et contribuer à la compréhension de la réalité de la précarisation du travail, le Centre international de solidarité ouvrière (CISO) a produit des fiches informatives intitulées *La précarisation du travail n'est pas une fatalité: de la sensibilisation à l'action pour un travail décent!*

La première fiche *Le travail atypique au Nord et le travail informel au Sud: deux facettes d'un même phénomène* est maintenant disponible. En s'appuyant sur des données internationales et nationales, elle présente d'une manière dynamique un portrait de la précarité au Nord et au Sud. La fiche propose aussi des animations faciles à utiliser dans vos milieux respectifs. Ainsi, on peut développer une activité autour d'un jeu-questionnaire de 20 questions, dont les réponses sont dans la fiche. On peut aussi organiser une discussion à partir de deux capsules vidéo de 5 minutes chacune. La première capsule présente un témoignage de précarité au Nord et la deuxième, un témoignage sur la réalité au Sud. L'objectif est de pouvoir aborder ces enjeux dans vos milieux de travail ou lors d'une rencontre syndicale, chacune des activités proposées ne dépasse pas 30 minutes.

LE CISO EST UNE ORGANISATION INTERSYNDICALE, À LAQUELLE LA FTQ PARTICIPE ACTIVEMENT, DONT LA MISSION EST DE DÉVELOPPER DES OUTILS D'ÉDUCATION À L'INTENTION DES SYNDICATS AFIN DE DÉVELOPPER LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE.

Au cours des prochains mois, d'autres fiches seront réalisées. N'hésitez pas à faire une demande auprès du CISO pour l'animation d'une formation adaptée à votre milieu.

Visitez le [www.ciso.qc.ca](http://www.ciso.qc.ca) pour en savoir plus. ■



## SOLIDARITÉ INTERSYNDICALE EN PALESTINE

# Entre l'espoir et le désespoir, la solidarité!

Texte basé sur le témoignage de Denise Gagnon, directrice du service de solidarité internationale de la FTQ et présidente du CISO. Stage de solidarité intersyndicale en Palestine, du 5 au 18 septembre 2015.

C'est dans un contexte difficile de heurts et de tensions en Palestine que huit personnes déléguées par des organisations syndicales membres du Centre international de solidarité ouvrière (CISO) ont courageusement entrepris une mission en Palestine ayant pour objectif de mieux comprendre la situation et d'identifier des pistes pour des actions de solidarité. Cette initiative visait aussi à souligner les 40 ans d'appui du CISO à des populations en lutte pour leur émancipation. Rappelons que le CISO fut fondé à la suite d'une première conférence intersyndicale sur la solidarité internationale portant entre autres sur la Palestine.

Cette mission était rendue nécessaire pour mettre à jour nos connaissances, mais également pour

mieux appréhender cette situation complexe de façon à répondre aux attentes des organisations syndicales québécoises qui s'interrogent sur la meilleure façon d'appuyer la population et les organisations de travailleurs et de travailleuses de la Palestine. Avec l'appui des syndicats d'ici (Alliance de la fonction publique du Canada (AFPC), Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (STTP) et Syndicat des Métallos pour la FTQ), les personnes déléguées ont pu rencontrer une vingtaine d'organisations (à Jérusalem et dans les territoires occupés).

Ce que vivent les Palestiniens et Palestiniennes au quotidien est difficile à décrire tant l'injustice est grande. Nous avons constaté une intensification des violations des droits de la personne et mieux saisi l'ampleur de la désinformation à ce sujet dans notre propre pays. L'occupation des territoires par Israël nous est apparue

comme une entreprise planifiée et systématique d'isolement, d'oppression physique et psychologique au mépris du droit international. Ce constat révèle une malheureuse évidence : l'inexistence d'un véritable plan de paix qui donnerait un peu d'espoir à ces populations.

Aujourd'hui, on en voit les conséquences dramatiques. L'injustice, le désespoir et l'absence d'issues mènent à une situation explosive et font craindre une généralisation des violences.

L'expérience vécue avec les populations locales, les syndicats, les organisations de défense des droits palestiniens et israéliens et les groupes de femmes nous a ouvert bien des perspectives et des remises en question. Un désespoir se ressent fortement dans la jeunesse palestinienne dont il est difficile de juger les comportements. En effet, comment vivre, grandir, étudier, travailler et défendre ses droits quand on est quotidiennement

discriminé, contrôlé, humilié, agressé, emprisonné ou menacé de mort?

Les restrictions de mouvement rendent la population captive du contrôle israélien. La pauvreté et le chômage atteignent des sommets. Pour ceux et celles qui occupent un emploi, les conditions de travail sont déplorables. Il est en outre périlleux de s'organiser syndicalement quand chaque jour devient un défi de l'existence. La pression est énorme sur les syndicats palestiniens qui ont l'ambition de faire un travail syndical semblable au nôtre, mais qui n'ont pas les capacités organisationnelles ni la liberté d'action.

Malgré tout, nous avons observé plusieurs initiatives novatrices et porteuses pour la population palestinienne. D'ici peu, le CISO produira un rapport complet et identifiera des pistes d'actions possibles afin de soutenir des actions de solidarité porteuses d'espoir.

Pour plus d'information : [www.ciso.qc.ca](http://www.ciso.qc.ca). ■



## Succès remarquable du tournoi de golf des conseils régionaux FTQ de la Montérégie

Toujours désireux d'accroître leur engagement envers les plus défavorisés de notre société, les conseils régionaux du Suroît, Haute-Yamaska et Richelieu se sont de nouveau retroussés les manches et ont tenu, au Club de golf Bellevue, à Léry, près de Châteauguay, leur 3<sup>e</sup> tournoi-bénéfice le 18 septembre dernier au profit de Centraide Sud-Ouest et de Centraide Richelieu-Yamaska.



DANIEL MALLETTE

### Une participation record

Plus de 140 golfeurs et golfeuses ont répondu présents. Ils provenaient de partout en Montérégie et des régions de Montréal, de Sorel-Tracy jusqu'à Salaberry-de-Valleyfield. Plusieurs conseils régionaux et sections locales de syndicats affiliés à la FTQ étaient présents (Métallos, Unifor, syndicat des Travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce (TUAC), Syndicat québécois des employées et employés de service (SQEES-298), Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), Alliance de la fonction publique du Canada (AFPC)). Soulignons aussi la participation de plusieurs partenaires, dont le Fonds de solidarité FTQ, les deux Centraide de la région, la Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges et la Caisse d'économie Desjardins des travailleurs unis. Ce beau projet d'entraide est devenu avec le temps un symbole fort de l'implication de la FTQ dans les communautés, tout en rappelant l'importance du partenariat de la FTQ, de Centraide et du réseau de délégués sociaux et déléguées sociales.

### Plus de 13 000 \$ pour Centraide

L'événement a permis d'amasser plus de 13 000 \$ qui ont été remis à Centraide Sud-Ouest et à Centraide Richelieu-Yamaska. Merci au comité organisateur et aux animateurs de la soirée Denis Dumouchel et Daniel Mallette, respectivement vice-président et président du Conseil régional FTQ du Suroît. Merci aussi aux nombreux commanditaires qui ont permis de faire de cet événement un véritable succès.

À souligner, la présence du président de la FTQ, Daniel Boyer, du directeur de Centraide Richelieu-Yamaska, Daniel Laplante, et du directeur de Centraide Sud-Ouest, Steve Hickey. ■

#### CLIN D'ŒIL SUR L'HISTOIRE

## Front commun 1972



Le Front commun de 1972 avait comme slogan *Nous, le monde ordinaire*. Il revendiquait, entre autres, un salaire minimum de 100 \$ par semaine pour leurs membres. On voit ici les présidents des trois centrales syndicales : Louis Laberge de la FTQ, Marcel Pepin de la CSN et un peu plus loin, Yvon Charbonneau de la CEQ. ■

## Bonne retraite, Bertrand !



Après avoir sillonné le territoire de la Côte-Nord pendant plus de 35 ans, Bertrand Méthot, prendra sa retraite en janvier prochain. Bertrand s'est joint à l'équipe de la FTQ en 2010 à titre de conseiller régional pour la Côte-Nord. Originaire de la Minganie, il a travaillé

pour Hydro-Québec durant 35 ans, notamment à Havre-Saint-Pierre et à Baie-Comeau. Tout au long de ces années à Hydro-Québec, il a occupé tour à tour les fonctions de délégué syndical, de secrétaire-trésorier régional, de représentant en santé et sécurité, de formateur, de vice-président régional et national au sein de la section locale 1500 du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP).

La construction du tout premier édifice syndical en région regroupant les différents syndicats affiliés à la FTQ sous un même toit est une de ses grandes réalisations. Aujourd'hui, les membres affiliés à la FTQ de Baie-Comeau sont propriétaires de leurs bureaux, et ce, grâce à Bertrand Méthot. Merci !

La grande famille FTQ souhaite une longue et belle retraite à ce rassembleur engagé qui a toujours défendu avec passion les travailleurs et travailleuses de la Côte-Nord. ■



DANIEL MALLETTE

## UN RALLYE RÉUSSI

C'est en octobre dernier que se tenait la 11<sup>e</sup> édition du rallye automobile de COTON-46, la fameuse coalition intersyndicale du Suroît, ainsi nommée pour perpétuer la détermination et le courage des travailleuses et des travailleurs de la Montreal Cotton qui menèrent une dure grève victorieuse en 1946.

Les objectifs poursuivis par cette activité sont bien sûr de faire découvrir des coins pittoresques, ainsi que des petits producteurs et commerces atypiques, mais également de contribuer au développement économique, social et culturel de la région. Cette année, la bourse de 5 000 \$ que permet d'amasser le rallye a été destinée à l'édition du catalogue de la magnifique exposition du musée régional intitulée *MOCO: l'étoffe d'une ville* qui relate l'histoire de la Montreal Cotton et de ses nombreux conflits ouvriers, dont l'historique grève de 1946.

Cette année, le parcours du rallye a été concentré à Salaberry-de-Valleyfield pour découvrir un couturier urbain particulièrement déjanté, le domicile-galerie d'une artiste peintre amatrice de plongée sous-marine, à quoi servait le triporteur qui circulait à l'intérieur de l'usine de coton, la taverne du Grand Tronc qui vous plonge dans un décor des années 1890 et des dizaines d'autres curiosités de cette magnifique ville.

Comme d'habitude, le rallye s'est terminé avec un souper spaghetti suivi du dévoilement des prix de performance, des nombreux prix de présence et du traditionnel tirage de 1 000 \$ qui a été gagné par Mélanie Tremblay, une militante syndicale de la section locale 9490 du Syndicat des Métallos chez Rio Tinto Alcan à Alma.

La centaine de participants et participantes ont beaucoup apprécié leur journée et se promettent de revenir l'année prochaine. Pour la vingtaine de bénévoles qui travaillent à l'organisation de l'activité, travailleuses et travailleurs d'usine, du réseau de la santé, de la fonction publique, professeurs et étudiants, c'est l'occasion de vivre une expérience de camaraderie enrichissante, d'alimenter la solidarité intersyndicale et de réaliser très concrètement que l'union fait la force. ■



TUAC QUÉBEC

## Une première équipe syndicale au 1000 km du Grand défi Pierre Lavoie

Le 26 novembre dernier avait lieu le tirage pour déterminer les nouvelles équipes qui prendront part au 1000 km du Grand défi Pierre Lavoie du 16 au 19 juin 2016. Le hasard faisant bien les choses, l'équipe du syndicat des Travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce (TUAC Québec), ayant déjà participé l'an dernier au défi La Boucle, a été pigée, désignant ainsi la première équipe syndicale à prendre part à ce grand rendez-vous cycliste ayant notamment pour objectif d'encourager les jeunes à adopter de saines habitudes de vie.

Le parcours comporte 13 étapes dont les catégories, au nombre de 3, varient selon le dénivelé et la distance à parcourir. L'équipe de 5 cyclistes devra se répartir les étapes afin que chacun des membres roule 500 km incluant les 190 km comprenant la première et la dernière étape, ainsi que La Boucle. Pour les autres étapes, ils seront un ou deux par équipe à rouler en alternance pendant que les autres cyclistes se reposeront.

Puisqu'il n'y aura qu'un chauffeur attiré par équipe, les cyclistes devront tour à tour prendre la relève de la conduite du véhicule, afin que le chauffeur ait suffisamment d'heures de sommeil conformément aux règles concernant la conduite des véhicules commerciaux.

Avec la participation à ce marathon cycliste, l'équipe doit également s'associer à une école primaire qui devra participer au défi Cubes énergie consistant à faire 15 minutes d'activité physique pour gagner un cube. L'équipe TUAC Québec a très hâte d'aller à la rencontre de ces jeunes pour partager avec eux l'importance de l'engagement social et leur goût du dépassement de soi! ■

## LES MOTS QU'IL FAUT

### Irritant

L'emploi d'*irritant* comme nom est plutôt rare en français et relève du domaine de la science; on parlera par exemple de produits qui sont des irritants nocifs. Le nom anglais *irritant* connaît ce sens, mais il a développé également un sens figuré pour parler d'une chose ou d'un aspect qui irrite les personnes sur le plan psychologique. En français, on parlera de *source d'irritation*, d'*aspect irritant* ou *qui irrite*, mais pas d'un *irritant* contrairement à l'anglais où *an irritant* est courant dans la langue générale et se rencontre notamment dans l'expression *a major irritant*, à l'origine du calque un *irritant majeur*.

Pour éviter cet anglicisme sémantique, de nombreux équivalents sont disponibles et il ne reste qu'à choisir la meilleure formulation selon le contexte.

Exemples :

- ▼ Le gouvernement éliminera les quelques irritants qui découlent de l'application de la loi.
- ▼ Les parties devront régler cet irritant majeur si elles veulent en arriver à une entente.

On dira plutôt :

- ▼ Le gouvernement éliminera les quelques motifs d'irritation (ou causes de mécontentement) qui découlent de l'application de la loi.
- ▼ Les parties devront régler cette question importante (ou ce problème épineux, ce point litigieux) si elles veulent en arriver à une entente. ■

## CONFLITS FTQ AU 18 DÉCEMBRE 2015

EMPLOYEUR	VILLE	NOMBRE DE CONFLITS	SYNDICAT	DÉBUT DU CONFLIT
DELASTEK	SHAWINIGAN	49	UNIFOR-1209	2015-04-01 (GRÈVE)
LE JOURNAL DE MONTRÉAL, UNE DIVISION DE CORPORATION SUN MEDIA ET IMPRIMERIE MIRABEL INC.	MIRABEL	100	TEAMSTERS CANADA-555M	2015-09-01 (LOCK-OUT)
UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL	MONTRÉAL	2272	SÉTUE (AFPC-QUÉBEC)	2015-12-07 (GRÈVE)



J'APPUIE LA CAMPAGNE  
remedeauxcoupures.cssante.com

ASSURANCE  
MÉDICAMENTS  
100% PUBLIQUE

LE  
**REMÈDE** AUX  
**COUPURES**

ÇA EXISTE!

## COMMISSION CHARBONNEAU

# La FTQ satisfaite du rapport de la CEIC

### SUITE DE LA UNE

Dans un communiqué publié après le dépôt du rapport, le président de la FTQ, Daniel Boyer, a salué les commissaires et l'ensemble du personnel de la CEIC pour leur travail long et difficile. Il a ajouté que « cet exercice aura permis d'améliorer notre vie collective à plusieurs niveaux; il a amené une prise de conscience et remis en question des comportements et des façons de faire qui ne contribuaient pas à l'épanouissement du Québec ».

### Tolérance zéro pour le crime organisé

Le président a également rappelé que la FTQ n'a

pas attendu le dépôt de ce rapport avant d'agir. Dès que des doutes ont été soulevés sur l'intégrité de certains dirigeants syndicaux, la centrale s'est mise à la tâche pour améliorer ses standards éthiques. En 2011, un code d'éthique a été adopté. Dès 2009, le processus décisionnel des investissements effectués par le Fonds de solidarité dans le secteur immobilier a été revu et amélioré. Depuis 2014, le président de la FTQ ne préside plus le Fonds de solidarité et les représentants syndicaux ne président plus de comités d'investissement. La nomination de M. Robert Parizeau à la présidence du Fonds en mai 2014 a été largement

saluée. L'ensemble des changements apportés à la gouvernance du Fonds est d'ailleurs souligné dans le rapport de la CEIC.

Enfin, Daniel Boyer a souligné que le rapport identifiait certains officiers syndicaux et leurs liens personnels avec des personnes liées au crime organisé (avant 2009) et que ceci constituait une occasion importante « de rappeler à tous nos syndicats affiliés qu'il est inacceptable de tolérer dans leurs rangs des officiers syndicaux qui entretiendraient sciemment des liens avec le crime organisé. Ça doit être tolérance zéro à la FTQ et pour tous les syndicats ». ■

## PROJET DE LOI N° 57 SUR LES RÉGIMES DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉTERMINÉES DU SECTEUR PRIVÉ

# Plusieurs des recommandations de la FTQ retenues

Le 28 octobre dernier, la FTQ a présenté son mémoire en commission parlementaire sur le projet de loi n°57 – Loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite principalement quant au financement des régimes de retraite à prestations déterminées.

D'entrée de jeu, le secrétaire général de la FTQ, Serge Cadieux, avait lancé un appel au ministre pour qu'il garde le cap sur l'équilibre proposé dans le projet de loi.

« Nous considérons que ce projet de loi reflète bien le consensus auquel nous sommes parvenus avec les représentants patronaux dans le but d'assurer la pérennité des régimes à prestations déterminées. Par conséquent, la commission parlementaire ne devrait pas être

l'occasion pour l'une ou l'autre des parties de tenter de tirer un avantage qui viendrait déséquilibrer une proposition initiale qui respectait les intérêts des uns et des autres, a expliqué Serge Cadieux. C'est pourquoi j'en appelle au ministre pour qu'il garde le cap sur l'équilibre et le respect des intérêts des parties. »

Plusieurs des propositions d'amendements qui ont été présentées par la FTQ afin de bonifier le projet de loi ont

été retenues lors de l'adoption de celui-ci le 26 novembre dernier.

La FTQ avait notamment une préoccupation particulière concernant la protection des rentes en cas de faillite d'entreprises en raison de la disparition du financement des caisses selon l'approche de la solvabilité. La proposition de mettre en place un mécanisme permanent de prise en charge des caisses déficitaires lors de faillite par la Régie des rentes du Québec a été bien reçue par le gouvernement, qui a décidé de la mettre en œuvre.

« Tout le monde s'accorde pour dire que les régimes à prestations déterminées sont les meilleurs régimes de retraite pour assurer une sécurité financière aux personnes retraitées. Néanmoins, cela fait plus d'une dizaine d'années qu'il ne se négocie plus de nouveau régime de ce type au Québec en raison des responsabilités financières trop lourdes pour les employeurs en cas de déficit de caisse. Il fallait donc les rendre plus attrayants, à la fois pour les employeurs et pour les travailleurs et travailleuses. Nous pensons que le projet de loi adopté remplit cette mission ». ■



La conseillère au dossier de la retraite à la FTQ, Marie-Josée Naud, et le secrétaire général de la FTQ, Serge Cadieux, lors de la commission parlementaire du 28 octobre.

CLEMENCE ALLARD

fondsftq.com

PLUS  
D'ARGENT  
DANS VOS  
POCHES

Tout le crédit  
vous revient



## TOUT LE CRÉDIT VOUS REVIENT

Vous savez comment fonctionne un REER : vous mettez de l'argent de côté et en échange vous obtenez une déduction d'impôt. Mais savez-vous pourquoi vous bénéficiez d'économies d'impôt supplémentaires lorsque vous épargnez dans votre REER au Fonds de solidarité FTQ ?

PARCE QUE LE FONDS A UNE MISSION UNIQUE : AIDER L'ÉCONOMIE DU QUÉBEC.

FAIRE  
TOURNER  
L'ÉCONOMIE  
D'ICI.

**FONDS**  
de solidarité FTQ

1 800 567-FONDS (3663)

FondsFTQ

## Bienvenue à la FTQ

### REQUÊTES EN ACCRÉDITATION / OCTOBRE À DÉCEMBRE 2015

- ▼ **SCFP** : Imprimerie Québecor média (2015) inc. – Mirabel – Montréal, Ville de Saint-Lambert – Tous les établissements, Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard – Tous les établissements, Ville de Pont-Rouge – Tous les établissements, Parc Six Flags Montréal S.E.C. – Le territoire de La Ronde, Ville de Drummondville – Tous les établissements.
- ▼ **UNIFOR** : Rio Tinto Alcan – Saguenay, Consultants SL & B – Jonquière, Manoir Cousineau – St-Hubert, Albi Hyundai de Châteauguay – Châteauguay.
- ▼ **MÉTALLOS** : IN4 Gardiennage & Sécurité inc. – Montréal – Longueuil, ABP Canada – Rouyn-Noranda, Canadian Royalties inc. – Projet Nunavik Nickel, La Résidence Des Bâisseurs – Métallos.
- ▼ **TUAC** : Gestion Réjean Savard Ltée – Laval, Noble bean inc – Montréal, Groupe BMTC inc. (Brault & Martineau) – Laval, Life Science Nutritionals inc. – Acton Vale, Coop de Ste-Foy – Québec, Résidence Soleil Levant inc. – Shawinigan, Alimentation Jean-François Lévesque inc. – Québec.
- ▼ **TEAMSTERS** : Metro Richelieu inc. – Longueuil.
- ▼ **SOEES-298** : Les résidences du précieux-sang inc. – Lévis, Résidence auberge des aînés – Québec, CSH-HCN (L'ERMITAGE) LP – Drummondville.
- ▼ **SEPB** : Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle du Barreau du Québec – Tous les établissements (Montréal), Barreau du Québec – Tous les établissements (Montréal), Fondation du Barreau du Québec – Tous les établissements (Montréal).
- ▼ **UES-800** : Entretien ménager Lyna inc. – Boucherville – St-Bruno-de-Montarville, École Maimonide – Tous les établissements (Saint-Laurent).
- ▼ **AIMTA** : Mécano-Soudure Drummond inc. – Longueuil.

## COUPON D'ABONNEMENT GRATUIT

Nom	Prénom	
Syndicat ou organisme	Section locale	
Adresse		
Ville	Province	Code postal
Employeur		
Téléphone Travail ( )	Poste	Résidence ( )
Courriel		Nombre d'exemplaires

Faire parvenir à : Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)  
565, boul. Crémazie Est, bureau 12100, Montréal (Québec) H2M 2W3